

TABLE NATIONALE DES

Corporations de développement communautaire

Siège social : 405, rue des Écoles, Bureau A-12, Drummondville, (Qc) J2B 1J3

Téléphone : (819) 478-9647 - **Télocopieur:** (819) 478-9984

LE MOUVEMENT

des

**CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE**

au Québec

Version adaptée d'un texte de janvier 1995 intitulé : «Cadre de financement des Corporations de développement communautaire du Québec» rédigé par Lucie Chagnon, Marie-Hélène Chénier, Claude Lapointe, Julie Nadeau.

Adaptation et mise à jour Claude Lapointe en décembre 1997.

Remis à jour provisoirement par Pierre Ducasse en octobre 1998.

TABLE DES MATIÈRES

1. LES CORPORATIONS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE AU QUEBEC

1.1	Historique	1
1.2	Mission, objectifs	2
1.3	Membership	3
1.4	Distinction entre les CDEC et les CDC.....	3
1.5	Perspectives de développement	4

2. DES ACTIVITES ET DES REALISATIONS

2.1	Concertation, partenariat, représentation	5
2.2	Recherche et information.....	7
2.3	Formation.....	8
2.4	Consolidation et aide technique.....	9
2.5	Développement de ressources communautaires	10

LISTE DES ANNEXES

I-	Cadre de référence des CDC.....	11
II-	Liste des CDC au Québec.....	14
III-	Bibliographie	17
IV-	Liste des abréviations, acronymes et sigles	19

1

LES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE AU QUÉBEC

1.1 Historique

Les Corporations de développement communautaire (CDC) au Québec se sont développées dans des périodes et des contextes différents. Une première phase de développement commence dans les Bois-Francs en 1984 et se poursuit à Drummondville, dans le Bas-Richelieu et à Longueuil jusqu'en 1989. Elles émergent principalement d'une volonté des organismes du milieu de se regrouper. La Corporation de développement communautaire des Bois-Francs, à Victoriaville, a servi de modèle et de stimulant pour d'autres régions à se doter d'une instance pouvant canaliser, questionner et refaçonner le secteur communautaire. La deuxième phase de développement commence en 1990 dans un contexte de désengagement accéléré de l'État, notamment à Buckingham, Brome-Missisquoi, au Lac Mégantic, etc. Depuis les deux dernières années, le nombre des CDC a monté en flèche pour se situer autour de quarante (40) dont trente-trois (33) sont reconnues par la Table nationale des CDC.

Le mouvement communautaire au Québec connaît une mutation depuis la dernière décennie. Les organisations communautaires sont appelées à composer avec de nouvelles réalités sociales, une conjoncture économique difficile, le déclin de l'État providence caractérisé par le désengagement, la désinstitutionnalisation, la décentralisation et la régionalisation. Ceci vient ébranler le mouvement communautaire d'abord dans ses orientations, ses stratégies, ses modes de fonctionnement et d'évaluation et dans son autonomie. Ces nouvelles réalités amènent les organismes à aborder la question du développement communautaire sous un angle nouveau, celui du territoire avec un élargissement des pratiques. Plusieurs organisations communautaires se regroupent en réseaux et s'orientent vers un statut de Corporation de développement communautaire. Par ce regroupement, les CDC renforcent la présence du secteur communautaire, elles favorisent une plus grande implication dans les collectivités et une meilleure représentation sur le plan local, régional et national.

Les CDC représentent une force sociale, économique et politique qui confère au milieu communautaire un pouvoir pouvant influencer le développement de la collectivité et devient ainsi un secteur d'activités distinct. Il existe présentement au Québec près de quarante Corporations de développement communautaire et d'autres sont en incubation. Elles sont principalement localisées en dehors des grands centres urbains mais dans des pôles d'attraction sous-régionaux. Elles se distinguent localement avec des

expériences diverses mais on y reconnaît cependant plusieurs traits communs pour lesquels elles se sont données une identité commune.

Sentant le besoin de se reconnaître et de partager leurs expériences respectives, les CDC se sont regroupées, en 1991, au sein de la Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC). Depuis cette date, les CDC ont tenu de nombreuses rencontres dans le but de mieux circonscrire leurs orientations.

Les CDC membres de la TNCDC ont été reconnues par l'État québécois qui leur a conféré un cadre de financement triennal pour le fonctionnement de base des CDC bénéficiant de ce cadre. Elles ont participé activement aux rencontres nationales des 14 et 15 novembre 1996 et du 18 avril 1998 portant sur la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome. La TNCDC compte présentement 33 CDC membres dont 30 sont financées par un Cadre de financement.

1.2 Mission et objectifs

Les Corporations de développement communautaire sont des regroupements d'organisations communautaires sur un territoire donné. Elles adoptent des stratégies visant la consolidation et le développement d'organisations communautaires et d'amélioration des conditions de vie favorisant l'augmentation de la capacité d'agir et d'intervenir des personnes dans leurs milieux. Il s'agit d'un processus commun par lequel les organisations communautaires cherchent à se connaître, se reconnaître et à se faire reconnaître par leurs milieux et par les différents paliers gouvernementaux. Elles sont ainsi des structures de concertation et de soutien technique par et pour les organisations communautaires.

Les CDC sont des lieux d'incubation de nouveaux projets communautaires et représentent une force innovatrice dans la communauté. Elles sont partie prenante de l'effort de consolidation d'un troisième secteur (les deux premiers étant le privé et le public) et de son renouvellement par le développement local, c'est-à-dire par l'intervention territorialisée de changement social et des perspectives d'économie sociale.

Les CDC contribuent à augmenter la compétence d'une collectivité notamment par l'implication dans des projets concrets, la concertation, l'information et la formation. En développant des intérêts communs, elles favorisent le sentiment d'appartenance, stimulent une meilleure cohésion au sein de la communauté et facilitent l'inclusion socio-économique. Les CDC sont une nouvelle forme de partenariat, qui fait un arrimage entre le social et l'économique et vient stimuler le milieu.

Les principaux objectifs des CDC sont de :

- ◇ Regrouper les organisations communautaires sur leur territoire et exercer les représentations appropriées.
- ◇ Stimuler la participation active du secteur communautaire au développement socio-économique de son milieu.
- ◇ Favoriser une meilleure connaissance et reconnaissance de cette contribution.
- ◇ Renforcer le secteur communautaire et générer le développement du secteur communautaire.¹

1.3 Membership

Chaque CDC dispose d'un *membership* collectif variant entre 15 et 80 organisations membres. Cela représente plus de 1200 organisations communautaires autonomes au Québec pour 33 CDC. Les CDC ont des engagements à l'égard de leurs membres et de la collectivité.

Le *membership* est composé principalement (et dans plusieurs cas, exclusivement) d'organisations communautaires de plusieurs types (groupes de services, groupes d'éducation populaire, groupes de défense de droits, groupes de femmes, coopératives, etc.). Leurs pratiques s'exercent dans divers secteurs d'activités (garde d'enfants, logement, violence conjugale, consommation, etc.).

1.4 Distinction entre les CDEC et les CDC

Au Québec, il existe diverses organisations intermédiaires de développement communautaire, entre autres: les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) et les Corporations de développement communautaire (CDC). On leur reconnaît certaines similitudes :

«Les traits communs aux deux types d'organisations tournent autour de leur terrain d'intervention (appauvrissement, désintégration du tissu social...) ainsi que leur volonté de lutter contre la pauvreté dans

¹. Chagnon, Lucie (1994). *Etude de cas de la Corporation de développement communautaire Rond Point: le développement local et les CDC au Québec*, Mémoire de maîtrise, p. 53

des structures démocratiques contrôlées par des membres de la communauté. (...) Les actions peuvent varier en fonction d'un grand nombre de facteurs mais la décision quant à leurs priorités et leurs orientations aura invariablement été le fruit d'une concertation des partenaires locaux présents à l'intérieur de leurs structures respectives.»²

Chacune représente un type de partenariat spécifique potentiellement complémentaire à l'autre. Favreau et Ninacs les distinguent entre autre par les types de partenariat. Pour les CDEC, c'est une démarche de partenariat territorial dans laquelle sont engagés des acteurs provenant de plusieurs secteurs (publics, privés, syndicaux et communautaires) alors que celui des CDC repose sur le maillage d'organisations communautaires. Elles se distinguent aussi dans d'autres aspects par exemple :

«A cause surtout des différences de membership, la spécificité des CDEC serait l'adoption d'un plan d'intervention autour du pôle économique et celle des CDC autour du pôle social. Autre différence: les CDEC, privilégiant une action concertée d'organismes représentant des communautés d'intérêts divers, doivent miser sur le travail des leaders et des entrepreneur-e-s afin de rejoindre les populations cibles tandis que les CDC, privilégiant une action concertée des organisations déjà composées des populations cibles, doivent chercher à les renforcer davantage.»³

1.5 Perspectives de développement

Dans les organismes de développement économique, le développement local de type communautaire n'est généralement pas reconnu. Nonobstant le courant très fort vers la participation du milieu dans le développement économique, il faut toutefois reconnaître que les stratégies adoptées par les instances reconnues de développement s'inspirent des tendances plutôt traditionnelles qui mesurent le développement en fonction de seuls critères économiques. Les CDC remettent en question le mode de gestion dominant en proposant des alternatives.

Un enjeu des CDC est précisément de faire reconnaître l'intervention communautaire tant au niveau local que régional et provincial, de faire comprendre et respecter les valeurs sur lesquelles elle repose et de trouver un financement permettant d'assurer sa pratique sans brimer son autonomie. A ce niveau, le défi pour les CDC est de persuader les autres acteurs de développement économique de se joindre à elles dans la recherche de modèles de développement global qui soient acceptables et réalisables. L'élaboration d'une

2. Favreau, Louis, Ninacs, William A., (1993). *Pratique de développement économique communautaire au Québec: de l'expérimentation sociale à l'émergence d'une économie solidaire.*

3. Favreau, L. et Ninacs, W.A. *Op. cit.*

stratégie de développement doit tenir compte à la fois du contexte économique, politique, social, culturel et écologique dans lequel les gens vivent.⁴

2

DES ACTIVITÉS ET DES RÉALISATIONS

Il convient de noter que les ressources actuelles des CDC sont très diversifiées et les budgets d'opération peuvent varier significativement d'une CDC à l'autre; il en va de même pour leurs plans d'activités. Parce qu'elles répondent à des besoins locaux, les réalisations des CDC sont spécifiques à leur milieu. Toutefois, l'ensemble de ces actions gravite autour des cinq volets suivants:

- Concertation, partenariat et représentation
- Information et recherche
- Formation
- Consolidation et aide technique
- Développement de ressources communautaires

2.1 Concertation, partenariat et représentation

La concertation, le partenariat et la représentation qu'exercent les CDC permettent aux organisations communautaires de briser leur isolement, de favoriser la création de nouveaux réseaux, d'en promouvoir l'élargissement ainsi que de renforcer leurs pratiques.

4. Ninacs, William A. dans Favreau, L., Lachapelle, R., Chagnon, L. (1994). *Pratique d'action communautaire en CLSC acquis et défi d'aujourd'hui*, p. 133

Concertation:

La concertation entre les organismes communautaires s'établit d'abord entre les organisations communautaires qui travaillent ensemble sur un même territoire. Plusieurs activités de concertation sont réalisées dans les CDC notamment par la préparation de colloques. Un exemple est sans doute l'organisation par la CDC des Bois-Francis du plus important colloque du mouvement populaire et communautaire en octobre 1986 auquel assistaient plus de 400 participant-e-s représentant 225 organisations populaires et communautaires réunies sous le thème «Fais-moi signe de changement».⁵

Partenariat:

Par le partenariat les CDC élargissent leur champ d'intervention en travaillant avec les secteurs privés et publics sur la question de la désintégration sociale et de la collectivité. Entre autres, on peut citer leur participation à des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), à des Comités de relance de l'emploi et de l'économie (CREE). C'est par ces partenariats que s'exerce l'élargissement des pratiques communautaires.

C'est également dans cet optique que les CDC ont été partenaires dans l'organisation des colloques sur la pauvreté, le développement local et régional et le développement économique communautaire; un partenariat qui favorise la reconnaissance et le développement du secteur communautaire comme levier indispensable dans le développement des collectivités.

Représentation:

Les CDC sont de plus en plus présentes au sein des communautés locales ;. elles tentent, par l'entremise de diverses activités, de maximiser leur représentation tant au niveau local que régional. Plusieurs activités démontrent leur intervention au sein de leur collectivité, par exemple: la participation aux télévisions communautaires, l'organisation d'appuis individualisés ou collectifs et diverses interventions publiques. Les CDC siègent également sur des comités visant, entre autre, à éviter les hausses de tarifs du transport en commun, contrer la fermeture de bureaux d'aide juridique et à favoriser la construction d'unités d'habitation à loyer modique. Bref, les CDC peuvent être actives dans différents comités mis en place pour favoriser le développement des collectivités. Sur le plan régional et national, plusieurs d'entre elles assurent une représentation du secteur communautaire auprès des instances publiques et associatives telles

⁵. Favreau, Louis dans Doucet, L. et Favreau, L. (1991). *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, p. 89

que la Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS), le Conseil régional de développement (CRD), la Société québécoise de développement de la main d'oeuvre (SQDM), Centraide, etc.

Les nombreuses modifications de structures actuellement imposées par la conjoncture sont à cet égard parmi leurs préoccupations prioritaires. Dans la dernière année, la plupart des CDC ont également consacré beaucoup d'énergie dans la représentation auprès des Conseils locaux de développement (CLD) qui ont désormais complété leur implantation.

2.2 Recherche et information

Les CDC développent des expertises dans la connaissance des organismes communautaires, des modes d'intervention, des acteurs locaux, régionaux et provinciaux, des enjeux politiques et du milieu dans lequel elles interviennent. Elles jouent donc un rôle important au niveau de la recherche et de la diffusion de l'information.

Recherche:

Sur le plan de la recherche, on peut citer par exemple des recherches sur le profil socio-économique du milieu communautaire et son impact. Il est intéressant de souligner que les CDC ont été les premières à initier ce type de recherche afin de mieux cerner toute la contribution du communautaire dans les communautés locales. Plusieurs CDC ont également réalisé des recherches sur la pauvreté dans leurs collectivités. Dans un autre ordre d'idées, les CDC ont également réalisé des études de besoins des organismes communautaires sur le plan de la formation et des services. La TNCDC, elle, publie également des recherches dont la plus récente est *À l'heure des grandes réformes*, dressant un portrait global des priorités et orientations récentes du gouvernement du Québec.

Information:

Sur le plan de l'information, les CDC jouent un rôle important de «créatrices de liens» entre les organisations communautaires par la diffusion de bulletins de liaison. Elles permettent aux organisations de faire connaître leurs services et leurs activités. Cette reconnaissance favorise la complémentarité ainsi qu'une vision plus globale du mouvement communautaire. Elles ont également mis en valeur certaines activités par la publication de cahiers de préparation de colloques.

Les CDC mettent aussi à la disposition des organismes des mini-centres de documentation donnant accès à des publications pertinentes

2.3 Formation

Ce volet peut comporter trois types de formations: l'éducation populaire, la formation sur mesure et la formation professionnelle.

L'éducation populaire:

L'éducation populaire constitue un outil privilégié permettant l'augmentation de la capacité de la population à agir et d'intervenir dans le milieu. Elle permet de vulgariser et de saisir les enjeux de société et de maintenir une conscience sociale.

L'Éducation populaire est une démarche qui permet de développer la citoyenneté des gens en incitant la population à l'action plutôt qu'à la passivité. Ce moyen s'avère donc un outil d'inclusion sociale en insérant les gens dans une démarche de résolution de problèmes. C'est la formation dans l'action.

Elle favorise également la promotion des réalisations du mouvement populaire et communautaire et la sensibilisation de leaders d'opinions à leur contribution exceptionnelle au développement et à l'expérimentation de solutions collectives et souples à des problèmes collectifs.

La formation sur mesure:

Les CDC offrent de la formation sur mesure à leurs membres. Elles sont élaborées en fonction des besoins identifiés ainsi que des besoins des participants et participantes, tels qu'administrateurs et administratrices, employés et employées permanents, bénévoles, participants et participantes de programmes d'employabilité.

Les CDC demeurent près des préoccupations des organismes et offrent une panoplie de formations:

- ◇ **Gestion:** le rôle d'un conseil d'administration, la tenue de livres, la planification stratégique, la promotion de l'organisme, etc.

- ◇ **Technique:** la gestion du stress/temps, le financement, les techniques d'animation, etc.
- ◇ **Intervention sociale:** le développement local, le travail avec des bénévoles
- ◇ **Problématique:** la santé mentale, l'alcoolisme et la toxicomanie, le suicide, la pauvreté, etc.
- ◇ **Enjeux politiques:** la création de lois et de réformes, les divers programmes d'employabilité, etc.

La formation professionnelle

Une des réalisations importantes de ce volet est la mise sur pied d'une formation de 700 heures d'agents de développement communautaire pour laquelle les participants et les participantes ont reçu une attestation soit par la SQDM (désormais le CLE) et/ou le Cégep. La réalisation de cette formation a créé un précédent auprès d'Emploi Immigration Canada et de la SQDM/CFP qui reconnaissent désormais le secteur communautaire comme un secteur d'activités en développement dont il faut supporter les démarches d'employabilité des travailleurs. Certaines CDC ont eu recours à ce programme pour financer leur formation d'agents de développement communautaire. Ces programmes étaient jusque là réservés à des programmes de formation de métiers non traditionnels visant à répondre à une pénurie de travailleurs et travailleuses dans un secteur d'activités spécifiques.

2.4 Consolidation et aide technique

Les CDC développent des préoccupations sur les conditions sociales en établissant des liens avec la situation économique du milieu où elles interviennent. Elles développent des stratégies de visibilité, de stabilité et d'économie d'échelle en regroupant sous un même toit des organisations à caractère communautaire. Elles se font reconnaître au niveau local en faisant circuler l'information et en développant les compétences des intervenant-e-s communautaires.

Les CDC permettent aux organisations, en se consolidant, d'avoir un meilleur pouvoir d'achat. Ainsi, plusieurs CDC sont propriétaires de bâtiments dans lesquels elles gèrent des services de secrétariat, de

centres de documentation, d'accessibilité à des photocopieurs, télécopieurs et autres équipements collectifs. Certaines CDC développent leur force au plan économique en se constituant en groupe d'achats ou en se donnant des plans d'assurance collective.

En se consolidant, les CDC offrent un soutien aux organisations lors de réorganisations ou de fusions. Enfin, elle leur permet d'avoir accès à des services en commun tant au plan technique qu'au plan consultatif.

2.5 Développement de ressources communautaires

Plusieurs projets de développement de ressources communautaires ont vu le jour grâce au support des CDC. Notamment, en formant des Coopératives jeunesse de services, des CDC ont ainsi permis à des jeunes d'intégrer le marché de l'emploi durant l'été. D'autres CDC ont permis l'accès à un service d'aide aux familles à faible revenu, en apportant un support à des groupes de comptables bénévoles dans la préparation de rapports d'impôt. D'autres CDC ont formé des coopératives, des groupes sans but lucratif dans des domaines aussi variés que le maintien à domicile, les familles, l'alcoolisme et les toxicomanies, la récupération alimentaire ou vestimentaire etc.

ANNEXE 1

CADRE DE REFERENCE DES CDC⁶

Une Corporation de développement communautaire est un regroupement d'organisations communautaires, qui oeuvrent dans divers champs d'activités sur un territoire donné, dont la mission est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socio-économique de son milieu.

- Le caractère de **regroupement** mis en pratique dans une corporation de développement communautaire est fondé sur l'autonomie totale de chacun de ses membres et sur l'adhésion volontaire à ses objectifs. Une CDC ne possède pas et ne souhaite pas posséder les pouvoirs hiérarchiques d'une fédération.
- Les **organisations communautaires** qui sont regroupées sont des entités collectives ayant un membership composé majoritairement d'individus et un fonctionnement démocratique. Elles cherchent d'abord à répondre aux besoins identifiés par leurs membres en regroupant des gens autour d'un projet à réaliser. Elles sont constituées à des fins non lucratives ou coopératives. Selon les règlements de régie interne de chaque corporation de développement communautaire, d'autres organismes peuvent y adhérer mais le contrôle absolu de toutes les instances doit demeurer entre les mains des organisations telles que définies.
- Le **caractère multi-sectoriel** est intrinsèque à la définition d'une corporation de développement communautaire. Un regroupement de diverses organisations oeuvrant dans un même secteur d'activités ne saurait constituer une corporation de développement communautaire.
- Le **territoire** d'une corporation de développement communautaire est un lieu géographique précis, délimité selon ses règlements de régie interne, suffisamment restreint pour permettre un fonctionnement axé sur la démocratie participative et suffisamment large pour éviter une multiplication inefficace des structures. Sauf exception, le territoire d'une corporation de développement communautaire est beaucoup plus petit que celui d'une région administrative et s'apparente souvent au territoire d'un ou plusieurs CLSC et /ou MRC.

⁶. Texte officiel adopté par la Table nationale des corporations de développement communautaire du Québec lors d'une réunion à Jonquière, le 22 octobre 1993.

- La **notion de développement** suggère une transformation des structures et des systèmes menant à une amélioration de la qualité de vie pour toutes les personnes vivant sur un même territoire. La corporation de développement communautaire préconise une vision globale du développement qui tient simultanément compte du contexte économique, politique, social, culturel et écologique dans lequel les gens vivent. Elle prend pour acquis que ses membres possèdent un objectif de lutte à la pauvreté et une volonté commune de faire face aux problèmes de désintégration économique et sociale de leur milieu.
- La **participation** du mouvement populaire et communautaire sur le territoire d'une corporation de développement communautaire au **développement du milieu** passe par la concertation des groupes qui composent ce mouvement. La consolidation et le développement de ces organisations sont les pierres angulaires des plans d'activités des corporations de développement communautaire dans le but de favoriser la concertation inter-organismes et la participation au développement. Une corporation de développement communautaire est donc une structure d'aide technique, de concertation et de services par et pour les organisations communautaires.
- La participation au développement du milieu nécessite aussi des actions concrètes qui dépassent les préoccupations spécifiques des organisations communautaires membres d'une corporation de développement communautaire, des actions souvent axées sur les besoins de la population en général. **Les stratégies de développement** soutenues par une corporation de développement communautaire ont un fondement de développement endogène, c'est-à-dire qu'elles reposent sur la mise à contribution optimale des ressources du milieu. En conséquence, au niveau économique, une corporation de développement communautaire prône le développement d'une économie sociale. Au niveau environnemental, elle préconise un développement durable et viable. Au niveau social, elle opte pour une intervention qui tient compte de toute la personne et non pas d'un seul problème immédiat et elle favorise une approche communautaire.
- Finalement, la participation au développement du milieu requiert également une **formation continue** et ce, autant au niveau des organisations qui constituent le membership d'une corporation de développement communautaire ainsi que des autres institutions, établissements et organismes sur le territoire et de la population en général. Dans ce sens, une pédagogie adaptée à une pratique et fondée sur l'actualité qu'on appelle «éducation populaire» est proposée comme pilier à l'intervention, un mode d'apprentissage ayant un objectif d'appropriation, qui fait de chaque événement et de chaque activité une démarche d'apprentissage et de réflexion critique.
- Les **valeurs** mises de l'avant par une corporation de développement communautaire comme fondement de tout processus de développement sont celles regroupées communément dans l'expression «justice

sociale»: elles incluent l'autonomie, la démocratie, la dignité de la personne humaine, l'équité, la prise en charge et la solidarité. Une corporation de développement communautaire est habitée d'un projet d'une société nouvelle libérée de la pauvreté, du sexisme, du racisme, des logiques technocratiques et des abus de pouvoir avec un refus d'accepter l'accroissement de la consommation comme moteur de l'économie et critère de la qualité de vie.

- Les **services** d'une corporation de développement communautaire sont axés sur des acquis reconnus du mouvement populaire et communautaire, tels le partage de l'information et des outils de travail, la mise en commun de services techniques, l'éducation populaire et le militantisme.

- Les **mandats** que se donne une corporation de développement communautaire varient en fonction des besoins locaux. Ces mandats traduits en **activités concrètes** qui peuvent se retrouver parmi les exemples suivants en spécifiant que cette liste n'est pas exhaustive:

- activités d'information: activités sociales, bulletin de liaison, émissions télévisées, rencontres thématiques;
- activités de consolidation des organisations communautaires: aide technique, archives sur le développement communautaire, centre de documentation, édifice communautaire, équipements collectifs, information (subventions), outils de promotion, regroupements d'achats, soutien lors de réorganisation ou de fusion;
- activités de formation: cours (niveau secondaire, Cegep...), formation professionnelle sur mesure, information sur programmes, sessions ponctuelles;
- activités de développement d'organisations communautaires et/ou coopératives: aide technique, information (subventions), initiatives commerciales, outils de promotion, sous-contrats pour le développement de nouveaux services;
- activités de développement local ou régional: participation à des coalitions ou à des instances formelles (CADC, CAMO, CRD...);
- activités de développement du milieu communautaire: agent de négociation, appuis, enquêtes et recherches, information et référence, participation à des coalitions, positions publiques, représentation publique;
- activités de concertation et de développement de la solidarité: activités de défense de droits, organisation de luttes collectives, participation à des coalitions régionales ou nationales;
- activités de réflexion: ateliers, colloques publics.

•ANNEXE 2

Liste des membres

CDC de L'Amiante

Guylaine Gardner
37 sud, rue Notre-Dame
Thetford-Mines, (Québec)
G6G 1J1

tél.: (418) 334-0465
fax: (418) 335-0830

CDC d'Amos

Margot Lemire
42, rue Principale Nord
Amos, (Québec)
J9T 2K6

tél.: (819) 732-6776
fax: (819) 732-4217

CDC du Bas-Richelieu

Yves Lapierre
176, rue Limoges
Sorel, (Québec)
J3P 1T6

tél.: (514) 746-7871
fax: (514) 742-4339

CDC Beauce-Etchemins

Chantal Plourde
700, 98ième Rue
Saint-Georges de Beauce,
(Québec)
G5Y 8G1

tél.: (418) 228-3454
fax: (418) 228-7111

CDC Beauharnois-Salaberry

Jean Tremblay
20, rue St-Pierre
Salaberry-de-Valleyfield,
(Québec)
J6T 3R7

tél.: (514) 371-0143 #3076
fax: (514) 377-3452

CDC des Bois-Francis

Chantal Charest
59, rue Monfette, Bureau 130
Victoriaville, (Québec)
G6P 1J8

tél.: (819) 758-5801
fax: (819) 758-8270
coord@cdcbf.qc.ca
www.cdcbf.qc.ca/cdcbf/

CDC de Brome-Missisquoi

Lucie Hébert
455 est, Yamaska
Farnham, (Québec)
J2N 1J2

tél.: (514) 293-3344
fax: (514) 293-7874
hp@acbm.qc.ca

**CDC Desjardins-Chutes-de-la
Chaudière**

Rémi Gagnon
C.P. 46067,
Galeries Chagnon,
Lévis, (Québec)
G6V 8S3

tél.: (418) 832-1436
fax: (418) 832-1243

CDC Deux-Rives

Martin Hudon
2268, rue Saint-Charles
C.P. 764
Jonquière, (Québec)
G7X 7W6

tél.: (418) 547-9351
fax: (418) 547-5751

CDC Drummond

Sylvie Lejeune
405, rue des Écoles
Drummondville, (Québec)
J2B 1J3

tél.: (819)474-3223
fax: (819) 477-0972

CDC de L'Érable

France Fradette
1504, rue Saint-Calixte, # 201
Plessisville, (Québec)
G6L 1P6

tél.: (819) 362-3473
fax: (819) 362-1232

CDC de Francheville

George Young
749 St-Maurice,
Trois-Rivières, (Québec)
G9A 3P5

tél.: (819) 375-0021

CDC du Granit

Steve Bellavance
2981, rue Agnès
Lac-Mégantic, (Québec)
G6B 1K8

tél.: (819) 583-2333
fax: (819) 583-1883

CDC du Haut-Richelieu

Louise Philippe
237, Jacques-Cartier nord
St-Jean-sur-Richelieu, (Québec)
J3B 6T3

tél.: (514) 346-8357
fax: (514) 346-8357

CDC Haute-Yamaska

Lucie Thibodeau
C.P. 233
Granby, (Québec)
J2G 8E4

tél.: (514) 378-0151
fax: (514) 375-5319

CDC du KRTB

Martin Legault
26, rue Joly
Rivière-du-Loup, (Québec)
G5R 3H2

tél.: (418) 867-5885
fax: (418) 867-8920

CDC de La Pointe

Carole Lafrance
750, 16e avenue, # 10
Pointe-aux-Trembles, (Québec)
H1B 3M7

tél.: (514) 640-6741
fax: (514) 640-6741

CDC Laval

Élaine Jolin
1450, boulevard Pie X, # 28
Laval, (Québec)
H7V 3C1

tél.: (514) 978-2388
fax: (514) 978-2380

CDC Longueuil

Pierre Montreuil
150, rue Grant, bureau 331
Longueuil, (Québec)
J4H 3H6

tél.: (514) 677-6421
fax: (514) 677-9443
cdclong@cdcqb.qc.ca

CDC des Maskoutains

Brigitte Sansoucy
900, rue St-Antoine
St-Hyacinthe, (Québec)
J2S 3K1

tél.: (514)-773-8818
fax: (514)-773-7145

C.D.C. Memphrémagog

Marie-Denise Morency
1259, rue Sherbrooke
Magog, (Québec)
J1X 2T2

tél.: (819) 847-1249
fax: (819) 847-1249

CDC Montmagny-L'Islet

Ginette Massé
190, avenue de la Gare
Montmagny, (Québec)
G5V 2T6

tél.: (418) 248-9798
fax: (418) 248-9798

CDC de la MRC d'Asbestos

Mario De Lucas
312 Boul Morin, Bureau 203
Asbestos, (Québec)
J1T 3B9

tél.: (819) 879-4173
fax: (819) 879-6949

CDC MRC de Maskinongé

Jean-François Boucher
651 Boul Saint-Laurent est,
Bureau 300,
Louiseville, (Québec)
J5V 1J1

tél.: (819) 228-5921
fax: (819) 228-0497

CDC Nicolet-Yamaska

Ghyslaine Roy
690, Mgr Panet, Bureau 101
Nicolet, (Québec)
J3T 1W1

tél.: (819) 293-4058
fax: (819) 293-8339

CDC du ROC

Guylaine Boivin
C.P. 562
Chicoutimi, (Québec)
G7H 5C8

tél.: (418) 696-2188
fax: (418) 549-0756

CDC Rond-Point

Denise Arpin
110 est, rue McLaren
Buckingham, (Québec)
J8L 1K1

tél.: (819) 281-2060
fax: (819) 281-5522

CDC Rosemont

Christiane Saucier
5095, 9e avenue, #101
Montréal, (Québec)
H1Y 2J3

tél.: (514) 524-1797

fax: (514) 524-9813

CDC Vallée de la Matapédia

Shirley Patry
278 rang St-Jean-Baptiste
C.P. 2198
Amqui, (Québec)
G0J 1B0

tél.: (418) 629-2009

fax: (418) 629-5867

CDC Vaudreuil-Soulanges

Daniel Ménard
30, rue Ste-Madeleine
Rigaud, (Québec)
J0P 1P0

tél.: (514) 451-6298

fax: (514) 451-6298

ANNEXE 3

BIBLIOGRAPHIE

Chagnon, L., 1994. *Étude de cas de la Corporation de développement communautaire Rond Point: le développement local et les CDC au Québec*, Montréal, Université du Québec à Montréal, mémoire de maîtrise, 1994.

Chagnon, L. et R. Lachapelle. 1992. «Une première au Québec: les CDC se rencontrent». *Revue Interaction* no. 20.

Chagnon, L. et M. Lafrenière .1991. «Une nouvelle Corporation de développement communautaire voit le jour à Buckingham». *Revue Interaction* no. 16.

Corporation de développement communautaire des Bois-Francis. (1987). *Fais-moi signe de changement: les actes du colloque provincial sur le développement communautaire*.(Victoriaville 1986), Victoriaville, Corporation de développement communautaire des Bois-Francis.

Favreau, Louis, et William Ninacs. 1993. *Pratiques de développement économique communautaire au Québec: de l'expérimentation sociale à l'émergence d'une économie solidaire*. Rapport abrégé. Hull, 40 p.

Favreau, L., Lachapelle, R, Chagnon, L. (1994). *Pratique d'action communautaire en CLSC acquis et défi d'aujourd'hui*. Presses de l'Université du Québec.

Fournier, J. 1988. «Pourquoi pas une corporation de développement communautaire à Longueuil». *Revue Interaction*, no. 8.

Fournier, J. 1988. «Une corporation de développement communautaire à Longueuil» . *Revue Interaction*, vol.II, no.4.

Fredette, C. 1991. «Une corporation de développement communautaire dans Brome-Missisquoi». *Revue Interaction* no. 22.

Giasson, P.-J. 1992. «Une corporation de développement communautaire au Royaume du Saguenay». *Revue Interaction* no. 20.

Lachapelle, R. 1990. *Le mouvement communautaire à Sorel-Tracy: éléments pour une stratégie de développement*, Les éditions. Communautés militantes, Mémoire de maîtrise en travail social, Université Laval, pp.146.

Lachapelle, R. 1988. «Du monde à reconnaître» . *Revue Interaction*. vol.II no.4.

Lapointe, C. et Ninacs William 1993. *La contribution du mouvement populaire et communautaire des Bois-Francs au développement local*, Revue de la conférence des CADC, Les cahiers du développement

Ninacs, William. 1991. *Le lien entre le mouvement populaire et communautaire et l'économie: le développement économique communautaire*. Université Laval, devoir dans le cadre du cours Mouvement populaire

Ninacs, W. 1990. «L'intervention communautaire: une alternative à l'intervention sociale» . *Revue Canadienne de Santé Mentale*, vol.9 no.1.

Ninacs, W. 1989. «Le développement communautaire dans les Bois-Francs: 20 ans d'expérience». *Revue Relations* no. 548, mars, Montréal.

Ninacs, W. 1991. *L'organisation communautaire en milieu semi-urbain/semi-rural*. dans L. Doucet et L. Favreau (sous la direction de), *Théorie et pratiques en organisation communautaire*. Sillery. 464 p.

ANNEXE 4**LISTE DES ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES**

SADC:	Société d'aide au développement des collectivités
CDC:	Corporation de développement communautaire
CDEC:	Corporation de développement économique communautaire
CRD:	Conseil régional de développement
RRSSS:	Régie régionale de la santé et des services sociaux
SQDM:	Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre
TNCDC:	Table nationale des corporations de développement communautaire